



# ici

*Information des Citoyens Illats*

## Bulletin n° 2 - Eté 2001

### Editorial : Budget 2001

Voté le 10 avril par le conseil municipal, il fixe les grandes orientations financières suivies par la commune. De plus, chaque citoyen d'Illats peut le consulter sur simple demande auprès de le secrétaire de mairie. Ce document d'un abord complexe doit être analysé en tenant compte du contexte cantonal.

#### 1- Les impôts locaux

Les taux des quatre taxes votés par le conseil municipal déterminent l'essentiel du produit des impôts locaux. Les taxes d'habitation (9,96%), sur le foncier bâti (20,57%), sur le foncier non bâti (41,07%) et la taxe professionnelle (20,6%) n'ont pas évolué depuis quatre ans. Toutefois, cette dernière payée par les entreprises qui résident sur le territoire communal est la troisième plus forte du canton derrière St Michel de Rieufret (24,05%) et Budos (23,47%) mais très loin devant Podensac (9,07%) et Cérons (8,43%). La nécessité de tirer un maximum de revenus du passage de l'autoroute explique cela.

#### 2 - L' équilibre du budget 2001

Le total des recettes et des dépenses est de 5 887 651 F. Il faut comptabiliser l'excédent antérieur de 1049 944 F. C'est l'un des plus gros budget du canton.

Cette somme était de 5 031 411 F en 2000 et de 5 341 200 F en 1999.

Les investissements atteignent la somme de 4 055 847 F pour les recettes et les dépenses. ( suite page 2 )

Parmi les dépenses de l'exercice, les fêtes et les cérémonies passent de

85 000 F en 2000 à 105 000 F en 2001. La subvention de fonctionnement du centre communal d'actions sociales et de la caisse des écoles est de 9 000 F. 4 - Les dépenses de participation

Deux participations augmentent très fortement

- La participation au déficit de la halte garderie de Cérons *qui* passe de 900 F en 2000 à 7 000 F en 2001.

- La participation aux frais de fonctionnement du SIVOM *qui* passe de 106 020 F en 2000 à 175 522 F en 2001.

#### 5 - Les aménagements et les travaux prévus

La réalisation la plus coûteuse pour l'année 2001 sera l'aménagement de l'église (973 800 F) et non celui de la traversée du bourg qui est différé. Les subventions diverses semblent couvrir cette dépense.

L'achat de l'immeuble Cluchet s'est fait sur fonds propres de la mairie 260 000 F ont été dépensés. Cependant, plutôt que de commencer à l'équiper pour en faire, selon la promesse de la municipalité, « une maison des associations », elle a préféré satisfaire prioritairement deux associations : le Tennis Club Illadais avec la construction d'un deuxième court de tennis extérieur (196 000 F sans compter les dépassements) et 2-4-6 Roues avec l'aménagement du terrain de motocross du Merle (67 078 F).

#### 6 - Les subventions aux principales associations (voir bulletin n° 1) 7 - Le niveau d'endettement communal

Le total de la dette communale est de 3 130 316 F. Il a été calculé par l'addition du capital restant, des intérêts restants et des intérêts des deux catégories d'emprunts mentionnées dans le budget. L'endettement par habitant est de 2 657,31 F : il se situe en dessous de la moyenne régionale établie en 1998 pour les communes de moins de 2 000 habitants qui est de 2 932 F par habitant.

Le Bureau

## En direct du conseil municipal

Depuis quelque temps nous assistons aux réunions du conseil municipal d'Illats, certains assis par terre d'autres sur quelques chaises.

Elles durent toujours 20 mn et se traduisent par un monologue du maire : il procède à une lecture très rapide des dossiers rendant difficile leur compréhension par les citoyens présents et explique ce qu'il a décidé sans qu'aucun conseiller ne demande d'éclaircissement. Il n'y a pas de débat : l'unanimité est la règle ce qui paraît surprenant étant donné l'importance des décisions prises. Par contre, lorsque la séance est levée et le public parti, une autre réunion à huis clos celle-là, commence. Elle dure deux heures environ. Nous avons l'impression que les vrais débats ont lieu à l'abri des curieux. C'est bien dommage car la démocratie locale et les citoyens en souffrent.

Mais, nous ne nous satisfaisons pas de la situation actuelle. Nous faisons deux propositions :

- La municipalité se contente d'appliquer strictement la loi en affichant la date et l'heure de la réunion du conseil municipal quatre jours ouvrables avant celle-ci sur un panneau devant la mairie. Cela est insuffisant. Pour que chacun puisse s'y rendre à sa guise et s'informer des décisions prises, nous souhaitons que ces renseignements soient publiés dans le quotidien *Sud-Ouest* comme cela se fait dans la plupart des communes du canton.
- En s'inspirant de l'exemple de Rions, Monsieur le maire pourrait compléter les séances du conseil par un échange public de questions et de réponses avec les citoyens concernés par un problème ou soucieux de demander des explications.

Gérard Lacroix

## Ce que l'on sait de l'aménagement du bourg

En 1997, nous recevions un questionnaire sur l'aménagement du bourg. Une étude était commandée par la municipalité : elle a coûté 30 000 F. Depuis, nous n'avons plus été informés de la progression de cette réalisation. Que sont devenues les réponses apportées aux questionnaires retournés en mairie ? Comment ont-elles été exploitées par les architectes maîtres d'œuvre du projet ? Nul ne le sait...

Lors de la présentation du budget 2000 (*Sud-Ouest* 13 avril 2000), la municipalité affirmait que de gros travaux étaient « en préparation pour l'année 2001 avec notamment l'aménagement fluvial et routier de la traversée du bourg (...). » Un an plus tard rien n'est prévu dans le budget voté le 10 avril 2001. Pourtant le dossier avance bel et bien... dans l'opacité. Des contradictions apparaissent. Selon un premier témoin des plans et des devis précis se trouveraient dans les bureaux de la direction départementale de l'équipement. En revanche, selon un deuxième témoin, ces documents ne seraient pas définitifs.

Néanmoins, la situation semble s'éclaircir depuis la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2001. Des chiffres précis tirés d'un dossier d'avant-projet ont été communiqués : les travaux d'aménagement du bourg coûteront 4 340 000 F à la commune qui prendra en charge l'assainissement et les trottoirs alors que le Conseil Général financera la rénovation de la route en dépensant la somme de 2 985 000 F. Malgré tout, les zones d'ombre sont toujours très nombreuses : nous ne connaissons pas le plan et la forme des futures réalisations. En outre, rien ne semble prévu pour mettre fin au passage des camions qui risque de ruiner le futur aménagement.

Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas organisé des réunions publiques afin de cerner nos attentes et les problèmes qui pourraient se poser à chacun d'entre nous pendant et après la rénovation de la traversée du bourg ? A suivre...

Gilles Baillet

➤ Vous voulez adhérer à l'association. NOM

PRENOM :

ADRESSE

➤ Vous souhaitez nous contacter pour avoir des informations.

➤ Vous voulez faire passer une information sur votre quartier. Contactez-nous *chez M. Baillet Gilles* n°2 le Rude Il lots